

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2007

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2008 - (n° 284)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 684

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 634 de la commission des affaires culturelles

à l'ARTICLE 39

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet amendement, substituer au nombre :

« cinq »,

le nombre :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.